

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Astasol AN7036FN  
Substance / mélange mélange  
Numéro AN7036FN  
UFI V8NF-JJ1H-TNAF-F77S

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations prévues du mélange

Pour l'usage professionnel seulement. Substances chimiques de laboratoire.

##### Utilisation principale prévue

PC-TEC-19 Réactifs et produits chimiques de laboratoire

##### Système de descripteurs des utilisations

SU 24 Recherche scientifique et développement

PC 21 Substances chimiques de laboratoire

##### Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Nom ou raison sociale Analytika, spol. s r.o.  
Adresse Ke Klíčovu 816/2a, Praha 9 - Vysočany, 190 00  
République Tchéque  
Numéro d'identification de l'entreprise 14891883  
N° TVA CZ14891883  
Téléphone +420 286 589 616  
Email msds@analytika.net  
Adresse web www.analytika.net

##### L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom Analytika, spol. s r.o.  
Email msds@analytika.net

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

Numéro d'appel d'urgence: 112

## RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Met. Corr. 1, H290

Acute Tox. 4, H302

Acute Tox. 3, H311

Skin Corr. 1, H314

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

#### Les principaux effets néfastes physicochimiques

Peut être corrosif pour les métaux.

#### Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### Substances dangereuses

acide nitrique

acide hydrofluorique

fluorure de niobium

### Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H311

Toxique par contact cutané.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 007-004-00 -1 CAS: 7697-37-2 CE: 231-714-2 Numéro d'enregistrement: 01-2119487297- 23-0070	acide nitrique	5	Ox. Liq. 2, H272 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 3, H331 EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 20 % Skin Corr. 1B, H314: 1 % ≤ C < 20 % Ox. Liq. 2, H272: C ≥ 99 % Ox. Liq. 3, H272: 65 % ≤ C < 99 % Met. Corr. 1, H290: C ≥ 1 % ATE Par inhalation (vapeurs) = 2,65 mg/l	1, 2
Index: 009-003-00 -1 CAS: 7664-39-3 CE: 231-634-8	acide hydrofluorique	1	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 2, H300+H330 Acute Tox. 1, H310 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Limite de concentration spécifique: Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 7 % Eye Irrit. 2, H319: 0,1 % ≤ C < 1 % Skin Corr. 1B, H314: 1 % ≤ C < 7 %	1, 2
CAS: 7783-68-8 CE: 232-020-2	fluorure de niobium	0,002	Acute Tox. 4, H302+H312 +H332 Skin Corr. 1B, H314	2

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### Remarques

- 1 Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique... %». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
- 2 Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4 – Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avvertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

#### En cas d'inhalation

Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Avant ou pendant le lavage, ôter des bagues, montres, bracelets, s'ils sont dans les zones de la peau atteinte. Selon la situation appeler les services d'urgence et obtenir toujours des soins médicaux. Rincer les zones atteintes à l'eau tiède si possible pendant 10 à 30 minutes; ne pas utiliser de brosse, savon et ne pas pratiquer de neutralisation. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### En cas d'ingestion

Ne pas induire le vomissement - il y a un risque d'endommager le tube digestif!!! Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac! Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau puis donner à boire 2-5 dl d'eau froide pour réduire l'effet thermique du caustique. Il ne convient pas d'ingérer une grande quantité d'eau car cela pourrait provoquer des vomissements et l'aspiration du caustique dans les poumons. Il ne faut pas obliger la victime à boire, surtout si elle a déjà des maux de la bouche ou de la gorge. Dans ce cas, rincer seulement la bouche de la victime avec de l'eau. NE PAS ADMINISTRER DU CHARBON ACTIF! Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

L'Inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

#### En cas de contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau.

#### En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

#### En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### Autres données

D'autres informations pertinentes ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le mélange n'est pas inflammable. Peut être corrosif pour les métaux. Assurer une ventilation adéquate. Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

### RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Ne pas exposer au soleil. Garder sous clef. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Contenu	Type d'emballage	Matériau d'emballage
30 ml	bouteille	HDPE
50 ml	bouteille	HDPE
100 ml	bouteille	HDPE
250 ml	bouteille	HDPE
500 ml	bouteille	HDPE

Classe de stockage

8B - Non-combustible corrosive substances

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

##### France

##### Décret no 2020-1546 du 9 décembre 2020

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide nitrique (CAS: 7697-37-2)	VLCT (ou VLE)	2,6 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT (ou VLE)	1 ppm
acide hydrofluorique (CAS: 7664-39-3)	VLEP-8h	1,5 mg/m <sup>3</sup>
	VLEP-8h	1,8 ppm
	VLCT (ou VLE)	2,5 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT (ou VLE)	3 ppm

##### Union européenne

##### Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide hydrofluorique (CAS: 7664-39-3)	OEL 8 heures	1,5 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 8 heures	1,8 ppm
	OEL 15 minutes	2,5 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 15 minutes	3 ppm
fluorure de niobium (CAS: 7783-68-8)	OEL 15 minutes	2,5 mg/m <sup>3</sup>

##### Union européenne

##### Directive 2006/15/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide nitrique (CAS: 7697-37-2)	OEL 15 minutes	2,6 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 15 minutes	1 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. S'il n'est donc pas possible de se conformer aux concentrations maximales admissibles CMA, il faut utiliser une protection respiratoire appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

##### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### Protection respiratoire

Masque avec filtre en cas de dépassement des limites d'exposition aux substances ou dans un environnement mal ventilé.

### Risques thermiques

Non indiqué.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	1 (non dilué)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
donnée non disponible	

### 9.2. Autres informations

aucun

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le mélange n'est pas inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants. Ceci empêche la formation d'une réaction exothermique dangereuse. Peut être corrosif pour les métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, fumées et d'ammoniac.

## RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

acide nitrique

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Par inhalation	CL <sub>50</sub>	260 mg/m <sup>3</sup>	30 minimum	Rat	
Par inhalation (vapeurs)	ATE	2,65 mg/l			

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acide nitrique

Effet	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Organe spécifique visé	Résultat	Espèce	Sexe
Toxicité pour le développement	TDLo	21150 mg/kg	21 jour	Fœtus	Foetotoxicité	Rat	

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **RUBRIQUE 12 – Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aiguë**

acide nitrique

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
DL <sub>50</sub>	100-10 mg/l	96 heure			medisalar m
LC 100	25-36 mg/l		Poissons		medisalar m
TLm	72 mg/l	96 heure	Poissons (Gambusia affinis)	Eau douce	
LC 100	36 mg/l		Poissons (Lepomis macrochirus)		
CL <sub>50</sub>	33-100 mg/l	48 heure	Invertébrés aquatiques (Ophryotrocha diadema)	Eau salée	

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### **12.7. Autres effets néfastes**

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

#### Code de la catégorie de déchets

20 01 14 acides \*

#### Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 10 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus \*

(\*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

### RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 2922

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (contient 5% d'acide nitrique et 1% d'acide fluorhydrique )

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 Matières corrosives

#### 14.4. Groupe d'emballage

II - matières moyennement dangereuses

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022

Date de révision

Numéro de version 1.0

### Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

86

Numéro ONU

2922

Code de classification

CT1

Étiquettes

6.1+8



### Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager 851

Instructions d'emballage cargo 855

### Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence) F-A, S-B

MFAG 760

## RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Code de la santé publique. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. Le produit contient précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement: Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols selon règlement (UE) 2019/1148, Article 9. Le produit contient précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions: Mise à disposition, introduction, détention et utilisationselon règlement (UE) 2019/1148, Article 5.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

## RUBRIQUE 16 – Autres informations

### Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022  
Date de révision Numéro de version 1.0

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H300+H330	Mortel par ingestion ou par inhalation.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

### Liste des mentions additionnelles sur les dangers utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
ES	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
EU	Union européenne
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
IATA	Association internationale du transport aérien

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création 27/05/2022  
Date de révision Numéro de version 1.0

IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LC <sub>50</sub>	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
LD <sub>50</sub>	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Met. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Ox. Liq.	Liquide comburant
Skin Corr.	Corrosion cutanée

### Instructions pour la formation

Informers les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du  
Parlement européen (REACH) tel que modifié

## Astasol AN7036FN

Date de création	27/05/2022		
Date de révision		Numéro de version	1.0

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.